L'ABEILLE.

PUBLIÉE ... TOUS LES JOURS, PAR JÉRÔME BAYON. IMPRIMEUR DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

JEUDI MATIN, 6 JUIN 1833.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 6 juin.

La malle du nord reçue hier ne fournit pas de nouvelles d'Europe, et celles de l'intérieur ne sont d'aucun intérêt.

Le brick *Charles-Joseph*, capitaine CONDTEN, est arrivé hier du Hâvre, d'où il est parti le 20 avril. Le navire *Mars*, parti de Liverpool le 21, est également arrivé ici.—Les nouvelles apportées par ces deux navires ne sont pas d'une nature bien importante. On en trouvera plus bas quelques extraits.

On ne dit rien des affaires de la Turquie. Il paraît, ce à quoi on devait s'attendre, que le gouvernement français a désapprouvé la conduite de l'amiral Roussin : toujours un pas rétrograde, après une fanfaronnade.

Les nouvelles de Lisbonne annoncent que la frégate française la *Melpomène*, arrivée dans ce port, a apporté des dépêches à M. Lesseps, qui a de suite fait une dernière sommation à Miguel au sujet des réclamations de la France. Deux vaisseaux français, qui étaient en dehors du port, attendaient la réponse.

Deux décrets de Ferdinand VII ont été publiés dans la *Gazette de Madrid* ; par le premier il déclare sa fille doña Maria-Elizabeth-Louisa, héritière de la couronne d'Espagne, et par le second il convoque les Cortès pour le 20 juin, afin qu'elles rendent hommage et jurent fidélité à l'héritière présomptive.

Le procès de l'éditeur de la *Tribune* a eu lieu à la chambre des députés le 16 avril. Nous regrettons de ne pouvoir donner tout au long la procédure de la chambre-tribunal, mais nos lecteurs pourront juger de la nature des débats par le sommaire qui suit, quoiqu'il ait été emprunté à un journal philippiste quand même, dont le correspondant (excellent disciple de Loyola!) prétend qu'il n'a pu entendre la voix de M. Cavaignac. La France l'entendra, nous l'espérons ! Un journal de Paris du 18, sur lequel il nous a été permis de jeter un coup-d'œil annonce que l'éditeur de la *Tribune* a été condamné à *trois ans de prison et 10,000 francs d'amende*. Un peu de plomb dans la tête irait bien aux juges, imprudentes novices, qui ont rendu un tel arrêt.

M. Cavaignac prend la parole : (Son organe est sourd et voilé, nous n'entendons qu'à de rares intervalles.) Nous comparaissons devant vous, mais nous ne vous reconnaissons pas pour juges ; en politique on est toujours jugé par ses ennemis. Frappez cette presse républicaine, ferme contre ceux qui s'irritent de ses progrès, comme contre ceux qui méconnaissent son esprit. La peine doit être d'autant plus forte que le coup avait été plus sensible. La sévérité de la sentence sera en raison de la vérité de l'offense ; les plus justes accusations sont celles qui doivent être le plus sévèrement punies. Nos attaques sont libres contre le pouvoir que notre voix n'a pas consacré. Législateurs, un c'est une mauvaise justification. Venons à l'accusation. Une chambre peut-elle être vénale, ou si elle l'est peut-on le dire ? *oui*. Si on le soupçonne, peut-on le dire encore ? oui. La presse n'a pour elle que ses défiances. L'extrême volubilité avec laquelle le sieur Cavaignac débite son manuscrit, son organe sourd et voilé le rendent complètement insaisissable ; on lui crie d'abord plus haut, plus haut ! puis on finit par le laisser parler sans l'entendre.)

Nous n'entendons qu'à de rares intervalles ces mots : principes, conventions, forteresses. M. Cavaignac examine longuement la question des fortifications de Paris : il revient au système représentatif qui n'est qu'un jeu de forces et d'intrigues, d'obséquiosité parlementaire envers le gouvernement qui n'a qu'à parler de son danger pour que ses représentans s'aveuglent sur l'étendue des concessions qu'il demande. Il signale ensuite une nouvelle conspiration formée d'idéologues, de faiseurs d'utopies, et de doctrinaires. Cette nouvelle faction contre-révolutionnaire s'est signalée par ses tentatives contre la presse. Depuis 1830 elle a fait faire à la France quelques pas, en arrière. Le procès actuel est un de ces pas rétrogrades. Un procès à la *Tribune*, un procès de plus, un procès de moins, ce n'est rien ; mais un procès devant la chambre c'est un procès fait par la loi incarnée à la presse. Que de déductions ne peut-on pas en tirer ! La pensée contre-révolutionnaire en est encore à des actes qu'elle veut colorer d'une apparence de légalité ; laissez-la faire. Paris, ville sacrée des patriotes, est le point de mire de la contre-révolution.

LA RÉPUBLIQUE DOIT L'EMPORTER, dit en terminant M. Cavaignac, il faut qu'elle l'emporte ; PEU NOUS IMPORTE CE QU'ELLE DOIT COUTER. Condamnez-nous, frappez en nous la pensée républicaine.

La séance (ou l'audience) est suspendue quelques instans.

M. Marrast prend la parole : Messieurs, nous ne sommes ici ni pour nous baisser comme juges, ni pour vous irriter comme accusateurs, mais nous n'y sommes pas non plus pour faire fléchir notre caractère ou pour éluder hypocritement une accusation que nous acceptons telle qu'on nous l'a faite. Vous êtes juges au même titre que nous sommes accusés, c'est-à-dire qu'il y a ici deux camps : nous sommes pour vous la mauvaise presse, vous êtes pour nous la chambre sans accord avec le pays. Nous acceptons donc l'accusation telle qu'elle s'est posée elle-même par la majorité de cette chambre, ou plutôt par la portion de cette majorité seule conséquente avec elle-même. Vous êtes à ses yeux le parti de l'ordre et de la conservation du patrimoine, nous sommes au contraire nous, les hommes de l'anarchie, du renversement, du pillage même, et l'on invoque contre nous la force, la violence, l'anéantissement. C'est votre langage que je parle, messieurs, elle vous disposera sans doute à écouter la nôtre. Et oui, sans doute, il y a deux systèmes, non pas nuancés, mais profondément contrastés, non pas divisés mais hostiles, hostiles comme le privilège l'est à la liberté, l'usurpation aux droits qu'elle ravit, le monopole à ceux qu'il exploite. Ils sont opposés comme la vérité et le mensonge, la fiction et la réalité. Ce sont deux systèmes qui se retrouvent partout luttant sans cesse comme le bien et le mal. En économie politique le travail et l'oisiveté, en morale l'égoïsme et le dévoûment, en politique l'arbitraire et la liberté, ou, pour prendre des expressions qui sont à la fois principe et histoire, la révolution et la contre-révolution. Eh bien! messieurs, liberté et justice, travail et dévoûment, c'est pour nous la république; usurpation, égoïsme, privilège, c'est pour nous la monarchie. Nous plaidons pour l'une, nous attaquons l'autre, et le vrai juge ce n'est pas nous, c'est le pays. Le pays, messieurs, entendez bien! non pas une élite de quelques cent mille hommes sur trente-deux millions, non pas seulement cette population électorale qui vous a donné mandat et qui ne forme guère pour la majorité de cette chambre qu'un total de cinquante mille individus.

Le pays, la masse de ses habitans, riches, pauvres, propriétaires, industriels, prolétaires, la réunion de tous ces intérêts comptés, respectés, non pas au gré d'une importance dont on est juge soi-même, mais suivant le nombre, la justice et l'égalité. Il n'est donné qu'à un gouvernement populaire de faire rayonner à son large foyer toutes les forces sociales, et vous êtes associés à un système qui fait profession d'impopularité. Où est sa vie ? Dans le peuple ? Non.... Comment donc subsiste-t-il alors ? Il faut bien chercher en dehors du peuple et en dehors de cette puissante réalité. Qu'y a-t-il? La fiction, le mensonge, la ruse.... une autre chose qu'il faut appeler par son nom et qui les résume toutes, la corruption.

Vous vous êtes proclamés vous-mêmes impopulaires, il est logique pour nous, il est dans notre droit de vous appeler corrupteurs.

L'orateur prend la cause de haut, il fait à sa manière l'histoire de la restauration. Il se demande si la corruption qui a creusé largement son lit sous la restauration, s'est arrêtée dans son cours. Il s'attache à démontrer que la quasi-restauration (comme il l'appelle) n'est que la continuation de la restauration.

Voici le nombre des enterremens durant le mois dernier :

Cimetière Catholique	353.
" Protestant	77.
	435.

Rapport depuis le 1er. de ce mois.

1er. juin	—Catholique	19	Protestant	2
2	"	18		0
3	"	20		3
4	"	37		6

Un journal de Philadelphie raconte ainsi une anecdote qui est bien propre à ébranler le scepticisme de ceux qui prétendent qu'il n'y a plus d'amour sincère ; le fait dont il s'agit s'est passé, dit on, dans une petite ville assez éloignée de la capitale de la Pennsylvanie.

Une jeune demoiselle, la belle de l'endroit, vient de se suicider à l'âge précoce de 18 ans, et dans les circonstances les plus malheureuses. Elle était fiancée à un jeune homme estimable, et la plus cordiale affection existait entre eux. Tout d'un coup, par quelque cause qu'on ignore, elle devint mélancolique ; les dimanches surtout à l'église, elle paraissait fort agitée. La veille de sa mort, un dimanche, elle se procura un poison mortel et après l'avoir avalé, elle informa une de ses amies intimes, mais en lui enjoignant strictement de garder le secret, qu'elle allait bientôt dire un adieu éternel à ses amis de ce monde. Elle souffrit une horrible agonie de plusieurs heures, et mourut dans des douleurs navrantes.

Le jeune homme à qui elle était fiancée, est depuis dans un état voisin de la folie ; il semble avoir oublié le monde et passe toutes les nuits près de la tombe de celle qu'il aimait. Ce triste événement a plongé dans le deuil toute la population de l'endroit.

LE BARDE HENRIQUINQUISTE

au sieur M. le Barde A. A.

(Seconde Réplique.)

Le spectacle de l'enfance persécutée a toujours excité dans les cœurs des émotions généreuses. Si la poésie a prostitué quelquefois à la tyrannie un encens mercenaire, plus souvent encore, flétrissant la cruauté et la félonie, elle a consacré sa lyre aux grandes infortunes. C'est sous cette inspiration que j'écris.

Qu'avez-vous recueilli des tempêtes civiles,
Vous que la trahison traite en amans serviles?
Le succès d'un peu d'or, l'honneur d'un peu de bruit;
Elle a planté son arbre, il a jeté son fruit.
Mais ce fruit est amer.... Veuves des eaux sacrées,
Les roses du Carmel se sont décolorées;
Appelant l'arbitraire à de vils étendards
La langue du sophisme aiguise les poignards.
Du joug puissant des lois la licence affranchie,
Suce avec volupté le lait de l'anarchie,
Applaudit sur la scène au drame des tombeaux,
Et du voile des mœurs disperse les lambeaux.
La vertu s'affaiblit, la loyauté s'altère,
La valeur a perdu son brillant caractère.
La décadence approche, et ce siècle insensé
Rit du honteux déclin dont il se voit pressé.
Etes-vous satisfait? Le Plutus de boutique,
Libre du taux fiscal, levoit son sceptre antique.
Aux autels de la paix le génie inspiré,
Enivroit les beaux arts de son parfum sacré;
Des pavillons guerriers, du couchant à l'aurore,
Sur l'onde avec honneur se balançoient encore....

Tout-à-coup l'atelier languit dans le repos,
La chaumière fléchit sous le poids des impôts;
Artisans superflus d'un luxe qu'on nous prône,
Mille bras inactifs sollicitent l'aumône;
La fraude et l'agio semblent s'associer
Pour réduire au néant le crédit financier;
La porte du marchand reste à demi-fermée
Devant l'émeute errante et de rage animée;
Et vendue à bas prix par des journaux menteurs
L'ardente politique a ses gladiateurs.

LE BARDE HENRIQUINQUISTE.

(*A continuer.*)

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 18 avril.

On assure cet après-midi que le ministre des affaires étrangères a reçu la nouvelle du complet arrangement des affaires d'Orient. Il est probable que les dépêches reçues ce matin ne sont pas aussi positives que le disaient les optimistes de la doctrine ; mais tout donne à croire qu'avant peu l'affaire pourra bien tomber tout-à-fait en protocole, Méhémet-Ali n'étant pas entièrement en mesure de soutenir le langage énergique qu'il a affecté dans ses premiers rapports avec notre diplomatie.

—Le bruit que des troupes autrichiennes et prussiennes avaient été dirigées sur Francfort, est aujourd'hui tout à fait confirmé.

—Le ministre de l'intérieur a reçu des dépêches du préfet du Bas-Rhin, annonçant que plusieurs réfugiés allemands, poursuivis pour les troubles de Francfort, et dont arrivés sur le sol français. L'ordre télégraphique a été envoyé de les faire diriger sur les dépots de réfugiés.

Il paraît que plusieurs étudians ont encore été arrêtés dans le grand duché de Bade.

—On écrit de Toulon, 12 avril :

"Le bateau à vapeur le *Castor* a porté à la frégate l'*Herminie*, à Alger, l'ordre de faire voile pour le Levant, après le débarquement de ses troupes. Le vaisseau le *Duquesne* n'attend plus que l'ordre du télégraphe pour appareiller. Le brick le *D. Petit Thouars* a reçu ordre d'entrer en armement. On assure qu'une commission d'officiers de marine doit se rendre incessamment à Marseille, pour procéder à la visite des navires du commerce, susceptibles de pouvoir porter des troupes. Une autre commission d'officiers supérieurs droit aussi partir pour Port-Vendre, à l'effet, d'examiner si on pourrait, de ce port marchand, faire un port de guerre propre à recevoir des bâtimens de haut-bord et des chantiers de construction. Depuis plusieurs jours le télégraphe ne cesse d'être en mouvement. L'on cache avec beaucoup de soin les ordres que le gouvernement transmet aux autorités."

— On apprend de Porto, par une lettre datée du 1er. avril, qu'une grande partie des munitions de guerre achetées avec l'argent fourni par des maisons de banque de Londres et de Paris, était débarquée heureusement dans cette ville, et qu'avant peu don Pedro allait prendre l'offensive contre les miguelistes et essayer de se frayer une route jusqu'à Lisbonne.

— Nous apprenons que les dernières dépêches de Hollande reçues au *Foreign Office* à Londres sont d'une teneur très-peu satisfaisante. Le roi de Hollande, a ce qu'il paraît, s'est refusé à envoyer à M. Dedel des instructions à l'effet de l'autoriser à accepter les conditions du traité défi nitif proposé par les cabinets de France et d'Angleterre, et de plus, S. M. persiste à réclamer la garantie de la Prusse, de la Russie et de l'Autriche, comme condition *sine qua non* du traité qu'elle désire, dit-elle, conclure avec la Belgique, sous les auspices de ces puissances. Il est évident que, dans tout ceci, le roi Guillaume ne cherche qu'un nouveau prétexte de délai, puisque la Russie a déjà déclaré ne vouloir garantir aucune négociation avec la Belgique, et que cette garantie est d'ailleurs parfaitement inutile, puisque celle de la France et de l'Angleterre serait plus que suffisante pour l'exécution du traité. Nos correspondans anglais disent qu'on s'attend de jour en jour davantage dans cette capitale à une prochaine reprise du blocus des port hollandais avec une rigueur plus grande que jamais.

— On parlait aujourd'hui, dans les couloirs de la chambre, de la clôture de la session. Quelques députés, qui ont leurs grandes entrées dans les ministères, prétendaient qu'elle serait close le 27 de ce mois, et que la seconde session s'ouvrirait le 5 mai. Plusieurs projets de loi doivent être soumis à la chambre lors de la réouverture ; mais celui qui paraît fixer toute l'attention du ministère est dirigé contre la presse. Il serait question aussi de projets de lois sur ou plutôt contre les associations et les représentations théâtrales.

Hier, avant que le résultat du scrutin fût annoncé à la chambre, une ordonnance est partie du Palais Bourbon pour le porter aux Tuileries : le roi et le duc d'Orléans l'attendaient avec une vive impatience. *Messager.*

HAVRE, 18 avril.

Le *Courier* anglais du 16 avril qui nous parvient aujourd'hui par le paquebot à vapeur le *Camilla*, venu de Southampton, donne quelques nouvelles peu décisives sur l'expédition de don Pedro.

"Un paquebot de Lisbonne, arrivé ce matin, dit le *Courier*, nous apporte des nouvelles d'Oporto du 9 courant. Aucun mouvement important ne s'est opéré de part et d'autre depuis le 24 du mois dernier. Le bruit qui avait couru sur un combat qui aurait eu lieu le 31, n'a pas été confirmé."

D'après une lettre d'Oporto, du 4 avril, et les nouvelles reçues précédemment, il paraîtrait que les forces des miguélistes prennent chaque jour de l'accroissement du côté de terre, et qu'ils s'approchent graduellement de la ville d'Oporto.

— On lit dans l'*Echo de la Frontière*, du 11 avril :

"On se porte en foule près la promenade Bonne-Espérance, un peu au-dessus du mont d'Anzin, dans l'emplacement du bois de Bonne-Espérance, dernièrement défriché, pour voir l'ouvrage d'un seul homme, faible, peu fortuné et âgé, qui exploite, à l'aide d'un vieil âne, une carrière de pierres blanches propres à faire de la chaux. Cet industriel ingénieux, nommé Joseph Pétiau, de Vicogne, a creusé en terre une tranchée longue de 400 pieds qui descend, en pente douce, partie à ciel ouvert, partie sous une voûte naturelle formée par le tuf, vers la carrière de pierres blanches. A la fin de sa tranchée, Joseph Pétiau était à 35 pieds au dessous du niveau du sol : il creusa de là un puits pour regagner le jour, en le commençant de bas en haut, et il est parvenu à terminer ce travail seul, sans aide ni machine : il a traversé des bancs de pierres fort dures et des terres glaises difficiles à transporter : nul obstacle n'a pu l'arrêter. Cet ouvrage étonnant, vû l'absence de tout moyen auxiliaire, n'a été commencé que depuis la Toussaint; il est achevé depuis quelques jours. On demeure stupéfait de ce qu'un homme laborieux peut exécuter en un seul hiver."

La police de Périgueux vient d'avoir à s'occuper d'un fait assez rare en France, et tout-à-fait digne de figurer dans les annales de nos voisins d'outre-mer.

Certain meunier se présentait d'un air assez embarrassé, tournant et retournant son chapeau dans ses mains : Mon magistrat, disait il, voilà ce qui en est !... Est-ce ma femme ne veut plus me recevoir chez nous.... Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de la forcer à me laisser rentrer à la maison ?—Sans doute, lui répondit-on. La loi contraint la femme à obéir à son mari.... Mais pourquoi votre femme vous a-t-elle chassé ? Vous la battiez peut-être?—Moi, grand Dieu! battre ma femme!.... incapable, mon magistrat !... Mais c'est qu'elle est avec un autre homme, un grand diable de sournois qu'elle ne veut plus quitter.—Vous êtes dans votre droit, lui répondit-on, et voilà ce qu'il vous reste à faire.

Malheureusement pour le pauvre mari, et au moment même où on allait lui expliquer les formalités qu'il avait à remplir, se présentèrent deux individus qui entrèrent aussitôt en fureur à son aspect, et qui lui présentèrent le poing : Ah! gueux !.... scélérat !.... coquin !.... s'écrièrent-ils.... Tu v es donc venu!—Il réclame sa femme, n'est-ce pas, Messieurs, dit l'un ! Et bien ! il me l'a vendue, il y a cinq ans, pour 35 fr. et une salade.... Et à moi, il y a six mois, pour cinq aunes de drap, interrompit l'autre. Je l'ai bien payée et je la garde !

Ces diverses circonstances changeaient un peu le fond de la réclamation du pauvre.... Il paraît que cet excellent homme trouvait une ressource toujours toute prête dans la nouvelle denrée qu'il mettait en circulation, et que la moderne Hélène se faisait assez bien à tous ces marchés divers.... C'est avec une grande peine qu'on est parvenu à faire comprendre à ces hommes que de pareilles conventions étaient nulles en France, et que le mari pouvait toujours reprendre sa femme.... Celui-ci s'est retiré en bénissant l'équité de son magistrat, et les deux troqueurs, en poursuivant le vendeur des épithètes de *gueux, coquin, scélérat!*

Commercial.

Marché du Hâvre, 19 avril.

Depuis notre dernière du 12 courant, que nous avons l'honneur de vous confirmer, les cotons ont été l'objet d'une demande suivie, et parfois assez animée, le total des achats s'élevant à 6000 balles, à des prix parfaitement soutenus ; établissant dans l'ensemble un cours de 105 centimes pour notre courant Louisiane, et 115 à 122 c. pour bonnes à tout premières qualités.

Nos existences aujourd'hui vont à environ 30,000 balles, mais il ne faut pas perdre de vue que nos principaux filateurs ont des approvisionnemens qui leur permettront de suspendre ou de rallentir à volonte leurs achats, pendant 5 et 6 semaines, sans que l'activité de leurs fabriques puissent se ralentir.

(*Communiqué.*)

DÉCÉDÉ hier à 6 heures du matin, JOSHUA LEWIS, juge de la cour du premier district judiciaire de cet Etat, depuis environ 30 ans.

Si l'impartialité qu'il a montrée dans l'exercice de ses fonctions, jointe à toutes les vertus morales et sociales suffit pour rendre un officier public cher à ses administrés, la famille du feu juge Lewis, aura la consolation de savoir que les vertus de son père sont profondément gravées dans la mémoire de ses amis.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Plutarch, Johnson, Havre, L H Gale.
Goël Tita, Orfia, Havane, Estevanell et Courval.

ARRIVÉS,

Bateau de remorque Post-Boy, avec le brick Fame et les goëls. Mary et France et Marell.

Bateau de remorque Pilot, avec le navire Warsaw et le brick Chs. Joseph. Rien en vue en dehors. Passé en rivière le navire George Canning, la barque David-Cannon et le brick Batchelor, tous de Liverpool.

Navire Mars, Auley, de Liverpool.
Navire Antioch, Whitney, de Liverpool.
Navire Warsaw, Barstow, de New-York.
Brick C. Joseph, Congden, du Havre, avec 125 passagers.
Brick Fame, Winslow, de Liverpool,
Goël. Conchita, Luvet, Havane.
Goël Glide, Greene, de Nassau, N. P.
Goël. Mary et Frances, Sayward, de St. Thomas.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre dans leur pharmacie, rue St. Pierre No. 5, face à la Place d'Armes, les articles suivans :

2000 livres Alun en poudre ; 3000 jarres miel d'abeille, première qualité ; 300 Quinine pélectu, Rhubarbe de l'Inde sup. en racine et en poudre; Jalap en poudre; Juaco, Sangsues de Marseille de choix; Chlorure de Chaux &c.

6 juin—. P. CUSACHS & CO.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME JOSEPH MICHEL a l'honneur d'informer le public ainsi que les dames qui l'ont honorée de leur confiance qu'elle a transporté son magasin de modes et de nouveautés de la rue de Chartres à la rue Toulouse, No. 80, vis-à-vis la banque Consolidée.

6 juin—3.

DEMANDE.—On désire prendre à loyer immédiatement une petite négresse ou mulâtresse capable de garder des enfants, s'adresser au bureau de cette feuille.

6 juin—g.

A VENDRE A BON MARCHE.

UN assortiment de liqueur superfine et fine, Absynthe verte suisse; Kirshwasser do; Bière blanche; Vinaigre blanc; Houblon.

S'adresser à DELAMOURTHERE, rue Royale; No. 254.

16 avril.

A LOUER.

Le haut et les dépendances de la maison située à l'encoignure des rues Levée et St. Philippe, on donnerait la préférance à celui voudrait l'occuper plusieurs années. Pour le prix et les conditions, s'adresser à R. TOLEDANO, rue St. Louis, No. 17.

6 juin—6

A LOUER.

Un beau magasin neuf, rue Toulouse entre Bourgogne et Remparts pouvant servir d'entrepôt, s'adresser à P. O. SORBE, rue Royale, No. 113.

6 juin

CHEVAL ET BARROUCHE A VENDRE A BON MARCHE.—Une jolie Barrouche avec un bon cheval ; s'ils ne se vendent pas à l'amiable avant le 15 courant, ils seront offerts à l'encan le dit jour, par P. A. Guillotte, encanteur, s'adresser rue Royale, No. 118.

6 juin

SEL—829 sacs gros sel de Liverpool, 313 do. do. fin, à bord du navire Antioch, à vendre par B. BOOTH & CO.

6 juin

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne connaissant très bien la partie des marchandises sèches et la tenue des livres, ayant de plus d'excellentes recommandations désire trouver un emploi dans un magasin, s'adresser au bureau de cette feuille.

6 juin

A LOUER—La Maison de ... rue St.-Louis, maintenant occupée par Wm. H. Taylor. S'adresser à M. Vendeuvort, rue de Chartres, No. 13, ou au bureau d'information No. 10, rue St.-Louis. 6 juin

VENTE PUBLIQUE.

Par le soussigné Juge de la paroisse St. Martin.

LE public est averti que le mercredi 26 juin prochain, et jours suivans, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, tous les biens dépendant de la communauté qui a existé entre feu M. Clair Benoit de St. Clair et dame Charlotte Declouet, son epouse, lesquels consistent en

1°. Une belle HABITATION établie en sucrerie, avec un beau moulin à eau, contenant 27 arpens de terres de face à la rive droite du bayou Têche et 39 arpens de face à la rive opposée du dit bayou sur 40 arpens de profondeur de chaque coté, ensemble une portion de bois debout dépendant de ladite habitation, cette habitation est située à environ 6 milles au-dessous de St. Martinville et une moitié indivise d'icelle appartient à M. Joseph Dubuclet, qui a consenti à ce qu'elle soit vendue.

2°. 80 BEAUX ESCLAVES, de l'un et de l'autre sexe en grande partie créoles, et parmi lesquels il s'en trouve plusieurs à talens.

3°. 20 paires de BŒUFS DE TIRE, Bêtes à Cornes, Chevaux domptés, américains et créoles, Mulets, bélies Cavalines, Moutons et Cochons, Cabrolet, Charrettes à bœuf et à cheval, instruments aratoires, Marmites, Poêles et Moutres, Argenterie, Vaisselle batterie de Cuisine, linge de table et de lit et beaucoup d'autres objets dont l'énumération serait trop longue. Il sera également vendu la RECOLTE actuellement pendante par les racines sur l'habitation où est décédé M. Benoit.

Les conditions de cette vente sont, savoir : l'Habitation de société avec M. Dubuclet payable en quatre paiements égaux, à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit et toutes les autres propriétés en deux paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit, le tout à compter du 1er. mai présent mois; les acquéreurs fournissant leurs billets avec bonnes et suffisantes cautions solidaires à la satisfaction des exécuteurs testamentaires de feu M. Benoit, lesdits billets payables à un domicile qui sera indiqué le jour de la vente et produisant intérêts à dix pour cent l'an de leurs échéances jusqu'à parfait paiement, sans que les acquéreurs puissent se prévaloir de cette clause d'intérêts pour retarder leurs paiements qui seront rigoureusement exigibles aux époques sus-fixées, nonobstant ladite clause dont les héritiers de feu M. Benoit et ceux de feue son épouse, pourront seuls profiter et accorder de plus longs termes aux acquéreurs s'ils le jugent convenable; et en outre tous les objets susceptibles d'hypothèque restant hypothéqués par privilège jusqu'au paiement réel et effectif tant du principal que des intérêts.

Cette vente aura lieu sur l'habitation où résidait feu M Benoit, située au quartier de la Fausse-Pointe, rive droite du bayou Têche. P. BRIANT, juge de paroisse,

St. Martinville, 27 mai 1833.

6 juin—2

COUR DES PREUVES.—Attendu que Manuel Marquez a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Marie Louise Simon, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

6 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu David Porter, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par John Conn, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour.

6 juin W. F. C. DUPLESSIS, régister

1000 BARRIQUES VIN de Marseille à vendre par J. MAGER.

4 juin

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par TH. NICOLET & Co.

4 juin

LE soussigné curateur de la succession de Julien Tocay, h. c. l. invite ceux qui peuvent avoir des réclamations à faire contre la dite succession de présenter leurs titres, également ceux qui doivent de payer en ses mains.

ANTOINE VILLARD, rue Bourbon, près de la rue de l'Hopital.

4 juin—3, 15i.

LANCIERS D'ORLEANS,

LA compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 9 du courant, à 6 heures du matin, et se réunira sur la place Lafayette; équipement complet, sans lances et tenue d'été.

Par ordre du capitaine commandant.

X. LECOURT DE BILLOT, maréchal des logis chef.

4 juin

Amusements.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 6 JUIN 1833.

LE MAITRE DE FORGES,

Comédie-vaudeville en 2 actes, de MM. Dumersan, Gabriel et Brazier.

Le spectacle commencera par

LE ROSSIGNOL,

Grand opéra en un acte, musique de Lebrun.

COSMORAMA.

Rue Royale, près de la pharmacie de M. Forestier.

TEMPLE D'ILLUSION OU COSMORAMA VOYAGEUR.

Famille de S. M. Louis Philippe, famille de Bonaparte, 4 scènes de fantaisie, les nôces de Cana en Galilée, sujet tiré de l'Ecriture, et d'après le tableau original, Genève en Suisse, Paris, Athènes, un combat, la Rochelle, Sainttes, une Marine, effet du soleil couchant en mer, un régiment de chasseurs sur la place de Carcassonne.

Le Cosmorama est ouvert tous les jours, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. Les jours où le soleil paraît, et qu'il fait beau, il est visible toute la journée, depuis 10 heures du matin jusqu'au soir, l'entrée 4 escalins. 4 juin—1m

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE RAFFINERIE.

A VENDRE.—Un grand appareil à cuire le sucre par la vapeur, construit sur le système qui a le plus de succès en France. Cet appareil (composé de 3 chaudières à cuire, des plus grandes dimensions, chauffées par 4 bouilloirs, avec tous les accessoires, tels que filtres, pompe alimentaire, tuyaux, &c.,) est propre à une raffinerie d'un travail journalier de 50 milliers de sucre.

A vendre, une chaudière du même système pouvant cuire 10 milliers de sucre par jour.

Ces chaudières ont, en France, la préférence sur celles de *Howard* à cause de leur plus grande simplicité, les produits étant les mêmes. S'adresser pour les conditions de vente à N. RILLIEUX, ing. civil, rue St. Louis, No. 180.

5 juin—6

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en

500	barriques Vin des marques Bergasse, Ponsot et Delfort ;
120	barils Vin imitation Madère;
800	caisse Vin Muscat;
50	barils Vinaigre;
100	caisses Savon bleu vif;
333	barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100	caisses Liqueurs superfines;
30	" Absinthe de Neufchâtel;
100	" Eau-de-fleurs d'orangers;
700	paniers huile d'Olive, marque Planol;
150	caisses Salaisons assortis;
78	balles amandes;
4	jarres Fruits cristalisés;
1	jarre Nougat;
20	caisses fromages d'Hollande;
10	" Pruneaux de 50 pobans chacune;
10	jarres Saucissons;
20	" Amandes douces cassées;
10	" do. amères do.
1	" Noix;
1	" Noisettes;
6	balles grains pour oiseaux;
6	pipes Eau-de-vie;
10	balles Bouchons;
300	paniers Bouteilles vides;
200	jarres vides;
1040	chaises d'Aix;

Le tout ayant droit au drawback.

F. H. PETITPAIN, encoignure Chartres et Toulouse.

5 juin

LES consignataires du navire OLYMPIA, de Bordeaux, sont priés de recevoir leurs marchandises en face le marché aux légumes. 5 juin.

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par J. MAGER.

5 juin

25 BOUCAUTS SUCRE, en débarquement du ... à vendre par DUCROS & MORPHY.

5 juin

AVIS.—A. Dalché se disposant à partir pour France, offre à vendre sa PHARMACIE, située au coin des rues Dumaine et Bourbon, et si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 10 du courant, elle sera vendue à l'encan le mardi, 11 du courant, à midi, par Jos. Le Carpentier & Co. Conditions ; à un an de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'au parfait paiement.

Il sera vendu le même jour, les restes d'un mobilier, ainsi qu'une collection de beaux œillets, rosiers-napoléon, &c. &c. Conditions, comptant.

Il offre également à vendre, deux bons domestiques : un nègre bien constitué, âgé de 23 ou 24 ans, bon sujet, cocher, propre aux travaux d'une pharmacie et à ceux d'une maison ; une négresse à peu près du même âge, un peu ... et blanchisseuse, bonne gardienne d'enfant, et parfaite domestique le maison. Ces deux sujets jouissent d'une parfaite santé, et n'ont jamais été malades.

Il saisit cette occasion pour prévenir le public qu'il laisse sa procuration à M. Edouard Carrondelles, et prie les personnes auxquelles il peut devoir de se présenter avant le 15 du courant, pour être payées, et celles également qui lui doivent de vouloir bien régler d'ici à cette époque, à sa pharmacie, ou à M. Carrondelles. 5 juin

EGARE.—Un cheval rouge clair avec quelques petites taches sous le ventre, marqué ... au front de 4 pieds 6 à 8 pouces, il a mal à l'œil droit et y voit très peu ... son âge est entre 8 à 10 années. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le ramènera au capit. S... du bateau à vapeur Friend, ou à MM. TOLEDANO & LEGENDRE.

4 juin—3

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 1er. juin 1833.

LE but que l'on s'était proposé dans la convocation des diverses assemblées des actionnaires de cette institution, n'ayant pas été atteint, et la dernière réunion s'étant dissoute sans fixer de jour pour une nouvelle, le directeur a décidé qu'il y aurait une nouvelle assemblée des actionnaires, mercredi, 5 du courant, à cinq heures de l'après-midi, à la Banque ; on invite messieurs les actionnaires à ne pas négliger de s'y rendre.

Par ordre de la direction.

3 juin—3 ... caissier.

LES soussignés ont reçu par le ... Affair, un nouvel assortiment de verres de Baltimore de toutes grandeurs, qu'ils offrent en vente.

3 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

BRAN.—5 barriques Bran, ... reçus de Liverpool, à vendre par

3 juin THOMSON & GRANT, rue de la Levée, no. 11

FOIN.—En débarquement du brick Jasper, de New-York, 200 balles Foin supérieur, à vendre par

3 juin THOMSON & GRANT, rue de la Levée, no. 11

R. M. GAINS, *AVOCAT*, Natchez, Mississipi.

1 juin—1m.

TRAITES sur Paris, à vendre par

1er juin I'h. PERRET, 59, rue Toulouse

LE soussigné étant sur son départ, laisse sa procuration à son frère P. O. Sorbé, qui le représentera durant son absence.

1er juin P. E. SORBE.

AVIS.—La maison P. E. & O. Sorbé est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour, par cause du départ de M. P. E. Sorbé. P. O. Sorbé est chargé de la liquidation des affaires de cette société.

1er juin P. E. & O. SORBE.

LE soussigné ayant donné un intérêt à Frédéric Jordy, continuera le même genre d'affaires en son nom seul.

1er juin P. O. SORBE.

EN débarquement, 20 barils huile palmachristi, 15 do. graines de lin, et à vendre par les soussignés.

31 mai H. BONNABEL & FRERE.

LA soussignée prévient le public de ne pas payer aucun compte qui pourrait être présenté par M. John Beachanan, pour le compte de Mr. W. H. Taylor, vu qu'il n'en a aucune autorisation. EUGENIE TAYLOR, rue St. Louis, No. 10.

27 mai—6

13ME. CLASSE extra, loterie de New-York, le tirage a eu lieu le 15 mai,—20,000, 10,000, 5,000, 4,000—billet 5 piastres, 66 numéros, 10 ballots.

Le tirage officiel sera connu vers le 31 mai.

S. J. SYLVESTER, Mobile (Alabama,) YATES & M'INTYRE, directeurs.

28 mai

PAROISSE JEFFERSON.—*Cour des Preuves.*—Succession de feu George Wilson Woodman—Mercredi, 5 juin 1833, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente au domicile de feu G. W. Woodman, faubourg Lafayette à l'encoignure des rues Chippawa et Joséphine, les effets mobiliers délaissés par le défunt.

Conditions : Comptant.

23 mai—3 J. M. HARANG, juge.

DOMESTIQUE.

ON demande à louer un nègre ou un mulâtre, bien au au fait du service et d'une tenue propre et décente. On préférerait un mulâtre, s'adresser à Mr. GRANET, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe

21 mai

EN débarquement et à vendre par les soussignés, 35 barils graines de lin fraiche.

4 mai H. BONNABEL & FRERE.

A LOUER.—La maison située rue du Canal, No. 57, jusqu'au 1er. novembre prochain, prendre possession immédiatement, s'adresser à I. OGDEN & CO.

13 mai

SANGSUES reçues de Nantes, par la Cécilia et à vendre par DUCONGE & PEYCHAUD, rue de Chartres, No. 89.

11 mai

SUCRE BLANC DE LA HAVANE.—Le soussigné offre à vendre en débarquement de la goëlette Hesperus, venant de la Havane, 80 caisses sucre blanc de première qualité. F. H. PETITPAIN, encoignure Chartres et Toulouse.

27 mai

CAFE VERT DE LA HAVANE, 150 sacs nouvellement reçus par la goël. Kesper, à vendre par A. QUERTIER & BOUTIN.

23 mars

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à vapeur neuf fin marcheur LANCASTER, capit. Hinkle, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, jeudi, 6 juin prochain. Pour fret ou passage, avant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No.

6 juin

POUR LOUISVILLE.

Ligne de la malle de l'Ohio et du Missisipi.

Le bateau-à-vapeur HOMER, capitaine Guy, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, Nouvelle Levée, No. 15

3 juin

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS,

Et autres lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur VERMILLON, capitaine J. W. Dough, est prêt à prendre du frêt et partira pour les lieux ci-dessus, tant que lui permettra la baisse des eaux. Pour frêt s'adresser à GRAY, DURRIVE & CO. No. 38, rue de la Levée.

1er juin

POUR LOUISVILLE.

Le bat.-à-vapeur POWHATTAN, capit. G. Young, ayant une partie de son chargement prêt pour aller à bord, partira sous peu. Pour balance ou fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE et BECKWITH.

N. B. Le Powhattan prendra du frêt pour Natchez, Vicksburg, Memphis, Randolph, &c. 24 mai.

POUR LE HAVRE.

Le navire SALEM, capit Destébecho, partira le 20 juin. Pour passage, s'adresser au capitaine, ou à J. MAGER.

... juin

POUR LE HAVRE,

Le navire fin voilier PLATO, capitaine Colligan, partira sous peu, et peut recevoir commodément 6 à 8 passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à THEOD. NICOLET & Co.

3 juin

POUR TAMPICO,

La goëlette BONITA, capitaine Cozens, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron ou à J. DUFART, rue Royale, No. 100

3 juin

POUR LE HAVRE,

Le navire OLYMPIA, capitaine Larkin, partira pour le susdit port, vers le 20 du courant, et prendra des Passagers. S'adresser à F. PERRET, rue Toulouse, No. 59.

1 juin

POUR BALTIMORE,

Le brick (A 1) doublé et chevillé en cuivre, CARROLL, capitaine Swan, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 30, ou à HARRISON, BROWN & Co, rue Royale, No. 11.

31 mai

POUR VERA-CRUZ.

La belle et fine voilière goëlette TAMPICO, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans le courant de la semaine prochaine. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à J. DUFART, rue Royale, No. 100.

29 mai

PARA VERACRUZ.

Saldra en toda la semana entrante, la muy ... goleta TAMPICO, tiene ... parte de su carga ajustada. Por el resto de fleto o pasage, se ocurrira a casa de A. Baron, o á J. DUFART.

30 mayo

POUR BORDEAUX.

La JEUNE GABRIELLE, cap. Dumas, partira au plus tard, le 15 juin. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à J. MAGER.

24 mai

POUR LIVERPOOL,

Le navire HERMITAGE, capt. Churchill, a besoin de 150 à 200 balles coton pour compléter son chargement. Pour frêt s'adresser à bord ou à BENJ. BOOTH & Co.

... mai

POUR LE HAVRE,

Le navire fin voilier NEW-ORLEANS, capitaine Patten, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à THEOD. NICOLET & Co.

25 mai

Banque des Citoyens de la Louisiane,

Bureau des Commissaires, 30 mai 1833.

EN vertu de la 17me. Section de la Charte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane ; avis est par le présent donné aux actionnaires de la dite Banque, qu'une élection de quinze directeurs aura lieu le samedi, 29 juin prochain, au bureau des Commissaires, (rue Royale, No. 175) et les dits directeurs seront élus par les souscripteurs qui auront souscrit ... et le *jour même* que l'élection aura été annoncée, et qui auront été possesseurs des propriétés sur lesquelles ils auront souscrit, au moins six mois avant le passage de la loi.

Par ordre des Commissaires,

30 mai—27 F. BARAU, secrétaire.

ON ... 320 Actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, s'adresser à P. J. TRICOU.

30 mai

GLACES & SORBETS.

LE soussigné a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'à partir de dimanche prochain, 27 courant, on trouvera dans son nouvel établissement rue Bourbon, entre Orléans et St. Anne, des GLACES ET SORBETS aux fruits, à la crème et de toutes sortes ; deux salles fraîchement décorées ont été préparées à cet effet.

Il ose espérer que la manière avantageuse avec laquelle il s'est fait connaître pendant onze ans dans cette partie et le soin qu'il apportera à n'avoir chez lui que d'excellents rafraîchissements, attireront le public dans son établissement.

24 mai—15 EDOUARD SERREAU.

DEMANDE de Cacao. S'adresser à A. J. de ATOCHA, rue St. Louis, No 53

24 mai

TRAITES sur New-York, Paris et Charleston, ces ... de 1 à 60 jours de vues.

24 mai THEOD. NICOLET & CO.

BANQUE DE LA CITE.

Nouvelle-Orléans, 20 mai 1833.

TRAITES sur New-York, Philadelphie, Bâton-Rouge et Natchitoches, en vente.

21 mai H. LAVERGNE, caissier.

AVIS.—Un nègre âgé d'environ 18 à 20 ans, bien ... taille d'environ 5 pieds 4 ou 5 pouces, ... à moi pour échanger un billet de banque de ... et voyant qu'il n'en connaissait pas la valeur, ... lieu de penser que ce billet avait été volé. Pendant que je cherchais le commissaire Devergès pour faire arrêter ce nègre, il s'esquiva. Celui à qui ce billet appartient peut s'adresser à moi, sous la halle aux boucheries, ou rue Casa-Calvo, No. 122 ; le dit billet lui sera remis s'il prouve qu'il lui appartient, et en payant les frais.

20 mai— RICHARD.

AVIS.—Un jeune-homme de 19 à 20 ans, ayant des connaissances en pharmacie, sachant l'anglais et le français, et ayant de bonnes recommandations, trouverait à s'employer en s'adressant à l'imprimerie de l'Abeille.

20 mai—7

4 CABLES en fer et 75 caisses ferblanc, en débarquement du navire Natchez de Liverpool, et à vendre par BENJ. BOOTH et Co.

28 mai

TRAITES sur Paris, Bordeaux et Marseille, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 105.

3 avril

AVIS.—Un élève en pharmacie, sachant parler l'anglais et le français trouverait à se placer chez L. GAMOTIS, rue du Camp, No. 33.

16 mai

AVIS.—La société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous la raison de S. W. Oakey & Cie., est dissoute ; S. W. Oakey est autorisé à régler les affaires de la dite société. Il continue les affaires à la Nouvelle-Orléans pour son propre compte.

S. W. OAKEY,

P. R. STARR, par son représentant S. W. Oakey.

23 mai—10

COUR DES PREUVES.—*Paroisse Jefferson.*—Succession de feu Cyrille Arnoult.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Cyrille Arnoult et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par Raphaël Toledano, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point homologué et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions.

Par ordre de la cour,

27 mai—4 J. M. HARANG, juge.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par I. OGDEN & CO.

10 mai

2 CLASSE.—Les soussignés offrent à vendre, 200 boucauts de Mélasse, qu'ils recevront dans dix jours TOURNE & BECKWITH, Nouvelle Levée, No. 15

16 mai

AVIS.—Les créanciers de la succession de *Jeanne Chacal*, sont invités à présenter immédiatement leurs créances à D. Augustin, avocat de ladite succession, ou au curateur Philippe Ross, rue Bourgogne, No. 88.

10 mai—4, en 10j.

BELLES CHEMISES DU GENRE LE PLUS NOUVEAU.—Reçu un nouvel assortiment de belles chemises du genre le plus nouveau. Au si de belles chemises gingas pour le voyage.

WM. C. NORRIS, rue de Chartres, No. 38.

3 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 8 du courant, à midi, à la Bourse, 2 Actions de la Compagnie de la Presse à Coton d'Orléans, sur chacune desquelles $580 ont été payées.

Conditions à la vente. 6 juin.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu samedi, 15 courant, à midi, à la Bourse, 75 Actions de la banque de l'Association Consolidée, de $500 chaque, lesquelles doivent être garanties par des hypothèques.

On annoncera les conditions. 6 juin.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi, 8 juin, à midi, au café de la Bourse,

Une MAISON et Lot situés à l'encoignure des rues de l'Hôpital et Bourgogne, le lot mesure 58 pieds 84 pouces sur la rue Bourgogne. Les bâtisses cousistent en une maison à l'encoignure de la rue de l'Hôpital, bâtie en briques entre poteaux et couverte en bois de sapin: et une maison dans la rue Bourgogne, bâtie en briques et couverte en tuiles; et un grand appenti par derrière bâti en briques et couvert en tuiles. Il y a en tout 10 appartements, cuisine, &c., on peut se servir de l'appenti pour écurie et remise, il y a une grande porte sur la rue Bourgogne. La bâtisse est neuve et en bon état et 3 appartements ont des dessus de cheminée en marbre. La cour est pavée en briques du nord, l'encoignure est louée à M. Perry à $34 par mois, la partie contigüe à M. Merrier à $49 par mois et une autre partie présentement non occupée s'est toujours louée $20—total $94 par mois ou $1129 par an.

La banquette est en train d'être faite par la ville et sera aux frais de l'acheteur. L'acheteur n'aura aucun droit au mur mitoyen de la propriété voisine.

Conditions : 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et portant intérêt à 8 pour cent avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 juin.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu jeudi, 4 juillet, à midi, à la Bourse, d'ordre du syndic des créanciers de Jean Bertus, la négresse Marie, âgée d'environ 45 ans.

Conditions : ½ comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de H. Pédesclaux, not. pub. 5 juin.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi, 7 juin, à midi, à la Bourse Hewlett,

3 TERRAINS situés au faubourg Washington, mesurant chaque 31 pieds 9 pouces de ligne, face à la rue de la Force entre les rues St. Ferdinand et de la Presse.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 5 juin.

PAR H. J. DOMINGON.

JEUDI prochain 6 du courant, à 10 heures et demie du matin il sera vendu dans son magasin d'encan, rue St. Louis, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra,

Dix-sept balles couvertures françaises importées et avariées à bord du brick Venus, capt. Lepassant, venant de Marseille. 4 juin.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le mercredi 12 du courant, à 10 heures, au magasin No. 153, rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse, par ordre du syndic des créanciers de Jean Bertus, une quantité de marchandises sèches, consistant en ... mandes, ... mouchoirs, rubans, fil, parasols, &c., &c. ... vitrières, étagères, comptoirs, &c.—Conditions, ... 4 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse Jefferson.*—Cour des Preuves.—Succession de feu Balthazar Dusau.

PAR TRICOU & CANONGE.

Il sera vendu vendredi, 14 juin courant, à midi, à la Bourse Hewlett, 30 actions de la banque de la Louisiane, et 10 actions de la compagnie du Canal Barataria et de Lafourche.

Conditions : un an de crédit en billets endossés à satisfaction. 4 juin

PAR J. LEVY & WHITING.

VENTE DE 2 TERRAINS DE VALEUR.

MARDI, le 2 de Juillet prochain, par ordre de la cour de paroisse, sur l'application de A. L. M. Damarin syndic des créanciers de François McManus, débiteur absent, seront vendus à la nouvelle Bourse au coin des rues de Chartres et de St.-Louis, à midi, DEUX TERRAINS de valeur, situés au coin des rues Céleste et Levée, faubourg Annonciation, marqués par les Nos. 1 et 2, ainsi qu'il le parait par le plan fait par M. Joseph Pilié arpenteur de la ville, daté le 10 avril 1831 et déposé au bureau de M. William Christy notaire. Le Terrain No. 1 a 25 pieds de face sur la rue de la Levée sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Céleste mesure française. Le Terrain No. 2, joignant le premier, a 25 pieds 8 pouces de face sur la rue de la Levée sur 120 pieds de profondeur mesure française. Les dits Terrains seront vendus séparément. Un tiers du prix de chaque, comptant ; un tiers payable le 14 de février 1834; et l'autre tiers payable le 14 de février 1835, garantis par hypothèque et billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. William Christy notaire public, aux frais des acquéreurs.

31 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi 7 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

Huit Terrains de valeur, situés au faubourg Montreuil, faisant face aux rues Elisée, Bons Enfans et Désiré, conformément au plan dressé le 25 mai 1833, par Charles Zimpel, député-voyer, lequel plan est déposé à la Bourse Hewlett.

Conditions : un quart à 6 mois, et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 30 mai.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le samedi, 29 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, d'ordre des syndics des créanciers de Pierre Dugua, débiteur insolvable, les esclaves suivans :

Héloïse, négresse âgée d'environ 30 ans, et ses trois enfans, Sanite, négritte d'environ 10 ans ; Désirée, négritte d'environ 7 ans, et Gustave, négrillon d'environ 5 ans.

Les conditions sont : payables à 6 et 12 mois de crédit, en billets à la satisfaction des syndics et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acheteur. 29 mai.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le samedi 29 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville, en date du 27 mai 1833, les Esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu B. Macarty, savoir :

Narcisse, nègre créole âgé d'environ 35 ans,				
Henoré,	"	"	"	25
Sammon,	"	"	"	20
Jacques,	"	"	"	50
Fitchon, mulâtre,	"	"	"	22

Le même jour sera vendu le nègre *Washington*, âgé de 30 ans, bon domestique, sachant mener et soigner les chevaux, propre à tout, garanti des vices et maladies prévus par la loi, excepté du marronage.

Ce nègre a été marron quatre fois, il y a environ trois ans, et depuis son retour il ne s'est jamais absenté.

Conditions : un quart comptant et le reste à 4 et 6 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 mai

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par J. MAGER.

4 juin

ON demande dans un magasin à 18 ou 20 lieues de la Nouvelle-Orléans, une personne bien au fait du commerce d'épicerie, si elle peut procurer de bons renseignements, on lui donnera de bons appointements. S'adresser au bureau D'EVERITT, rue St. Louis, No. 10.

5 juin

MAIS ET WHISKEY.

700 SACS maïs et 37 barils whiskey, en débarquement du bateau à vapeur Orleans, et à vendre par GRAY, DURRIVE & CO, rue de la Novelle-Levée, No. 38.

5 juin

TIR-AU-PISTOLET.

Sur le bord du Lac, près du chemin-à-coulisses, en allant à la Tour.

LES amateurs de ce genre de plaisir où se développe l'adresse, sont prévenus qu'un établissement où ils peuvent s'exercer à leur aise vient d'être ouvert à la place ci-dessus désignée.

On a tâché de ne rien négliger, tant dans le choix des armes que dans les dispositions de l'établissement, pour que les personnes qui l'honoreront de leur présence soient satisfaites.

L'établissement sera ouvert aux personnes de couleur, les lundis et vendredis de chaque semaine.

Prix du Tir :—On tirera 24 coups pour la piastre, dix pour quatre escalins, et au-dessous, à raison d'un picaillon le coup. 4 juin.—5

A. J. DE ATOCHA vient de recevoir et tient constamment un assortiment d'excellents cigarres de la Havane, à des prix modérés, s'adresser à son bureau, rue St. Louis, No. 55. 16 mai.

RECU dernièrement de France, 40,000 sangsues de choix, 200 onces sulfate de quinine, 2 livres sulfate de morphine, 2 livres acétate, do. à vendre par BONNABEL, pharmacien, rue Tchoupitoulas.

23 mai

60 BOUCAUTS plats cotes et épaules fumés, en débarquement et à vendre par LOBRE & ORAIN.

15 mai

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses les articles suivans, en débarquement du brick Venus, de Marseille :

100	caisses	Liqueurs superfines ;
30	"	Absinthe de Neuchâtel ;
100	"	Eau-de-Fleurs d'Oranger ;
35	"	Corbeilles Figues.

F. H. PETITPAIN, encoignure Chartres et Toulouse.

27 mai